

Gitega, le 26/01/2023

N. Réf : SNB/CP/036/2023

Transmis copie pour information à :

Son Excellence Monsieur le Président de la République, avec les assurances de notre plus haute considération

**A Son Excellence Monsieur le Premier
Ministre de la République
à
BUJUMBURA**

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

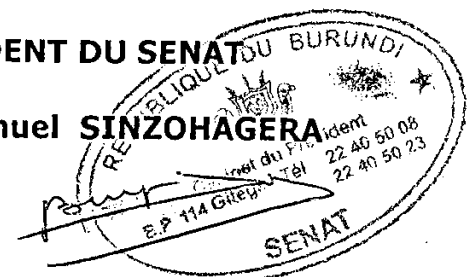
Conformément aux dispositions de l'article 207 de la Constitution de la République du Burundi ainsi que de l'article 122 du Règlement intérieur du Sénat relatifs aux questions orales adressées aux membres du Gouvernement par le Sénat, nous avons l'honneur de vous transmettre en annexe à la présente, les recommandations formulées par le Sénat lors de la séance plénière du 17 janvier 2023.

La question orale était adressée au Ministre de la Justice.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Premier Ministre, les assurances de notre haute considération.

LE PRESIDENT DU SENAT DU BURUNDI

Très Hon. Emmanuel **SINZOHAGERA**



C.P.I. à :

Son Excellence Monsieur le Vice-Président de la République.

Adresse : Avenue du Peuple Murundi
B.P. : 114 Gitega
Tél : (+257) 22 40 50 08
: (+257) 22 40 50 23
Site Web : www.senat.bi
E-mail : info@senat.bi
: senat@senat.bi



**RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR LE SENAT LORS D'UNE
SEANCE PLENIERE CONSACREE A UNE QUESTION ORALE
AVEC DEBATS ADRESSEE AU MINISTRE DE LA JUSTICE -
SEANCE DU 17 JANVIER 2023**

Lors d'une séance plénière consacrée à une question orale avec débats adressée au Ministre de la justice en date du 17 janvier 2023, le Sénat recommande au Gouvernement de:

1. initier un projet de loi innovant en matière des travaux d'intérêt général substituant les peines, la réparation des dommages et la restitution des fonds en cas d'extrême nécessité pour les insolubles.
2. renforcer les capacités des juges des tribunaux de résidence et opérer un remplacement systématique des techniciens A2 par des licenciés et équivalent dans ces tribunaux;
3. profiter des bienfaits de la fibre optique par la digitalisation du ministère en charge de la justice pour un suivi rapide et de qualité des dossiers pendant ou en phase d'exécution;
4. sensibiliser la population d'évoluer vers l'abandon des procès vides de matière, de ne pas faire de la justice un outil de preuve de supériorité, qu'ester en justice ne soit un métier quotidien ou une occupation plutôt un recours sérieux;

5. recourir à l'usage des enregistreurs dans les audiences publiques, comme moyen d'exploiter toutes les informations sans risque d'en omettre aucune, volontairement ou non ;
6. instaurer le système de juge unique pour que ce dernier soit fier et honoré de ses jugements rendus et constater par les rendements des juges de faible moralité.

Fait à Gitega, le 26 / 04 / 2023

Le Président du Sénat

Très Hon. Emmanuel SINZOHAGERA

